

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29569**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Administrateur systèmes et réseaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la branche professionnelle des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils - Fonds d'assurance formation ingénierie études et conseil (Fafiec)	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3018 - Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseil

#### Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Administrateur(rice) systèmes et réseaux a pour mission la bonne installation, le bon fonctionnement, la qualité de service, le maintien en conditions opérationnelles, l'évolution et l'amélioration de l'infrastructure systèmes et réseaux. Il(elle) participe à la gestion des contrats passés avec les fournisseurs et les contrats de service avec les utilisateurs.

Les quatre activités types sont dérivées directement du processus général de la production, de l'exploitation et de l'administration sur lequel est cartographié l'emploi type « Administrateur systèmes et réseaux ». Chaque activité type (A1, A2, ...) requiert pour sa réalisation la maîtrise d'un ensemble de compétences clés (C11, C12, ...), devant l'énoncé desquelles figure implicitement « être capable de ... »

A1 - Concevoir et améliorer l'utilisation de l'infrastructure

A2 - Tester et mettre en production les ressources et assurer leur évolution et leur amélioration

A3 - Administrer et opérer l'infrastructure

A4 - Assurer une veille technologique pour garantir l'optimisation et l'évolution de l'infrastructure

Capacités attestées :

C11 - Interpréter les indicateurs et optimiser les performances de l'infrastructure

C12 - Proposer des scénarios d'évolution et d'amélioration de l'infrastructure en y intégrant les aspects budgétaires et les contrats de service

C13 - Participer à l'évaluation des risques et l'impact sécurité sur l'infrastructure

C14 - Assurer l'interface avec le responsable de la maîtrise d'œuvre et avec les prestataires

C15 - Participer à l'élaboration des contrats de service

C16 - Rédiger et formaliser la documentation

C21 - Assurer les mises en production de l'infrastructure

C22 - Automatiser et industrialiser les procédures de déploiement et d'exploitation

C23 - Installer, configurer et tester l'infrastructure

C24 - Assurer et suivre la réalisation des changements et leur prise en charge par les exploitants

C25 - Assurer le support aux utilisateurs et aux équipes techniques

C26 - Mettre à jour les référentiels de production

C31 - Créer et revoir régulièrement les accès à l'infrastructure

C32 - Gérer les demandes, les incidents et les problèmes

C33 - Administrer la sécurité de l'infrastructure (disponibilité, capacité, confidentialité, intégrité et traçabilité)

C34 - Définir et mettre en place la supervision de l'infrastructure (alertes, événements, performance)

C35 - Maintenir en conditions opérationnelles l'infrastructure (maintenance préventive et corrective)

C36 - Administrer les services (middleware, messagerie, applicatif)

C41 - Maintenir une connaissance de l'état de l'art dans le domaine technique

C42 - Conseiller et apporter une expertise auprès des différents intervenants

C43 - Partager son savoir au sein de l'organisation

C44 - Organiser la capitalisation

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'administrateur systèmes et réseaux peut être amené à travailler dans les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs. Ce poste se trouve aussi bien chez les utilisateurs (banque, assurance, industrie, commerce...) que dans les sociétés de services numériques.

Administrateur systèmes et réseaux, administrateur d'infrastructure

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

Le CQP ASR est composé de 4 blocs de compétences :

- Bloc de compétences N°1 : Conception de l'infrastructure
- Bloc de compétences N°2 : Intégration de l'infrastructure
- Bloc de compétences N°3 : Administration l'infrastructure
- Bloc de compétences N°4 : Veille et évolution de l'infrastructure

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29569 - Conception de l'infrastructure</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Interpréter les indicateurs (disponibilité, fiabilité, temps de réponse, degré de satisfaction utilisateurs) et optimiser les performances de l'infrastructure</li> <li>•Proposer des scénarios d'évolution et d'amélioration de l'infrastructure en y intégrant les aspects budgétaires et les contrats de service précisant les niveaux de services rendus</li> <li>•Participer à l'évaluation des risques et l'impact sécurité sur l'infrastructure</li> <li>•Assurer l'interface avec le responsable de la maîtrise d'œuvre et avec les prestataires</li> <li>•Participer à l'élaboration des contrats de service précisant les niveaux de services rendus</li> <li>•Rédiger, formaliser la documentation de conception</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Mise en pratique professionnelle reconstituée permettant d'identifier si le candidat est capable de concevoir une infrastructure technique en adéquation avec les besoins et les contraintes</li> <li>•Rédaction d'un dossier de conception</li> <li>•Présentation orale du dossier de conception (soutenance et questionnement).</li> </ul> <p><b>Obtention du bloc de compétences</b> Validation par le jury paritaire national du Bloc de Compétences matérialisée par une attestation.</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29569 - Intégration de l'infrastructure</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Assurer les mises en production de l'infrastructure</li> <li>•Automatiser et industrialiser les procédures de déploiement et d'exploitation</li> <li>•Installer, configurer, et tester l'infrastructure</li> <li>•Assurer et suivre la réalisation des changements et leur prise en charge par les exploitants</li> <li>•Assurer le support aux utilisateurs et aux équipes techniques</li> <li>•Mettre à jour les référentiels de production</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Mise en pratique professionnelle reconstituée permettant d'identifier si le candidat est capable de mettre en œuvre l'infrastructure en proposant une maquette opérationnelle.</li> <li>•Rédaction d'un dossier d'intégration</li> <li>•Présentation orale dossier d'intégration (soutenance et questionnement).</li> </ul> <p><b>Obtention du bloc de compétences</b> Validation par le jury paritaire national du Bloc de Compétences matérialisée par une attestation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29569 - Administration de l'infrastructure</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Créer et revoir régulièrement les accès à l'infrastructure</li> <li>•Gérer les demandes, les incidents et les problèmes</li> <li>•Administrer la sécurité de l'infrastructure (disponibilité, capacité, confidentialité, intégrité et traçabilité)</li> <li>•Définir et mettre en place la supervision de l'infrastructure (alerte, évènement, performance)</li> <li>•Maintenir en conditions opérationnelles l'infrastructure (maintenance préventive et corrective)</li> <li>•Administrer les services (middleware, messagerie, applicatif)</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Mise en pratique professionnelle reconstituée permettant d'identifier si le candidat est capable de superviser, sécuriser et gérer une infrastructure en proposant une maquette.</li> <li>•Rédaction d'un dossier d'administration</li> <li>•Présentation orale dossier d'administration (soutenance et questionnement).</li> </ul> <p><b>Obtention du bloc de compétences</b> Validation par le jury paritaire national du Bloc de Compétences matérialisée par une attestation.</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29569 - Veille et évolution de l'infrastructure</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Maintenir une connaissance de l'état de l'art dans le domaine technique Conseiller et apporter une expertise auprès des différents intervenants Partager son savoir au sein de l'organisation Organiser la capitalisation</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Pertinence de la méthode de veille technologique s'appuyant sur des outils de recherche de l'information (moteurs de recherche, moteurs de flux, moteurs d'actualité, moteurs de blog...), des outils pour traiter l'information, et pour diffuser l'information Fiabilité des données recueillies Anticipation des évolutions technologiques et des impacts sur l'infrastructure Présentation d'un plan d'animation et de diffusion des connaissances s'appuyant sur des supports de diffusion précis et clairs Choix effectués pour la diffusion de l'information adapté au contenu et à la cible visée Présence d'un outil de gestion des connaissances (Wiki, bases de connaissances, forum, réseau social d'entreprises...)</p> <p><b>Obtention du bloc de compétences</b> Validation par le jury paritaire national du Bloc de Compétences matérialisée par une attestation.</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury paritaire composé de 50% de membres représentants des salariés et de 50% de membres représentants des employeurs.

En contrat de professionnalisation	X	Jury paritaire composé de 50% de membres représentants des salariés et de 50% de membres représentants des employeurs.
Par candidature individuelle	X	Jury paritaire composé de 50% de membres représentants des salariés et de 50% de membres représentants des employeurs.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X	Jury VAE composé de 2 membres de la CPNEFP (1 représentant des salariés et 1 représentant des employeurs) et de 2 professionnels habilités par la CPNEFP.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Administrateur systèmes et réseaux" avec effet au du 30 décembre 2017, jusqu'au du 30 décembre 2022.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

Syntec Numérique

Cinov IT

Fafiec

[Site d'information sur les CQP de la Branche](#)

##### Lieu(x) de certification :

FAFIEC

25, quai Panhard et Levassor

75013 PARIS

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :